

CONDITIONS D'EMPRUNT DE L'EXPOSITION DU GRAHS

« *Se Soigner autrefois en Sologne* »

BENEFICIAIRES :

Communes, groupements inter communaux, syndicats d'initiative, offices de tourisme, associations, médiathèques, bibliothèques...

CONDITIONS DE PRET :

Le prêt peut être gratuit, néanmoins il est demandé à l'accueillant de bien vouloir favoriser la vente des publications du GRAHS en rapport avec cette exposition.

L'une des conditions pour que le prêt soit gratuit c'est que l'accès au public à l'exposition soit lui aussi gratuit. Si celui-ci n'est pas libre et gratuit, le GRAHS se réserve le droit de demander une contrepartie.

Néanmoins, les frais de déplacements sont à la charge de l'accueillant (2 aller-retour au départ de Lamotte-Beuvron à 0,50€/km)

Assurance :

L'assurance est sous la responsabilité de l'emprunteur (assurance dite « de clou à clou », du montage au démontage). Les panneaux, les objets et matériels d'exposition doivent être rendus dans l'état qu'ils avaient le jour de l'installation.

Les objets, panneaux manquants ou dégradés seront facturés (exemples : valeur d'un panneau : 200 € ; valeur d'une vitrine et de son contenu 150 €)

PROCEDURE DE RESERVATION :

Contactez le GRAHS le lundi et le vendredi, de 14 h à 18 h, pour connaître la disponibilité de l'exposition. Il suffit ensuite de retourner le bulletin de réservation pour valider votre demande. Une confirmation vous sera renvoyée par courriel.

DELAI PREALABLE DE RESERVATION :

Ce délai est d'une semaine minimum.

TRANSPORT :

Le transport aller-retour est à la charge du GRAHS

DUREE D'UN PRET : 1 à 4 semaines.

SUPPORTS :

Votre salle doit être équipée de supports : grilles ou cimaises, pour accueillir 19 panneaux de 80 x 120 cm*, de vitrines ou de tables pour recevoir les vitrines que nous pouvons éventuellement mettre à votre disposition (* il existe une version en 28 x 42 pour les petites salles).

MANUTENTION :

Le GRAHS effectue l'installation et le démontage de l'exposition. Toutefois, la présence d'au moins une personne associée à l'emprunteur est indispensable sur le lieu d'exposition pour y faciliter l'accès et aider à l'installation et au démontage du matériel.

APPORT LOCAL :

Afin de renforcer l'attractivité auprès de votre public, un apport local peut compléter l'exposition. L'emprunteur présentera alors, dans une mise en scène évocatrice du thème, tous objets, archives, etc... Une aide peut être apportée par le GRAHS.

ANIMATION :

Une présentation au public peut être faite par un ou plusieurs membres du GRAHS à l'occasion d'un vernissage ou de toute autre présentation. Une conférence sur le thème « Se soigner autrefois en Sologne » peut aussi intervenir durant cette exposition (vidéo-projection de documents et de photographies). Ces prestations ne sont pas comprises dans l'exposition de base ; pour plus de renseignements contactez le GRAHS.

COMMUNICATION :

Pour assurer une bonne publicité à l'exposition, il convient de diffuser largement l'information. Pour cela, il est conseillé de contacter la presse locale et régionale. Un modèle d'affiche et une présentation sont mis à la disposition de l'emprunteur. Lors de cette communication la mention « Exposition réalisée par le GRAHS » est obligatoire. Le logo du GRAHS doit être opposé sur tous les supports de communication.

EVALUATION :

Une rencontre avec l'organisateur, afin de dresser un bilan aussi précis que possible de la manifestation, doit avoir lieu lors du démontage de l'exposition. Ce temps d'échange permettra de compléter la fiche-bilan.

CONTACT :

Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS)
14 rue de Beauce
41600 Lamotte-Beuvron
Permanence : lundi et vendredi de 14 h à 18 h
02 54 88 25 70
grahsologne@orange.fr
www.grahs.1901.org